ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lutte contre le racisme

Question écrite n° 49972

Texte de la question

M. Jean-Claude Lefort fait part a M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de son etonnement face a la passivite de l'executif et de la justice face aux theses neofascistes propagees de plus en plus ouvertement par le mouvement lepeniste et son chef de file. Ce dernier vient de franchir un nouveau pas dans son odieuse croisade antisemite en affirmant dans un livre recemment paru que le President de la Republique serait otage de quelque « organisation juive internationale ». Au meme moment, l'une de ses comparses exposait dans les colonnes d'une publication allemande des vues sur une pretendue « inegalite des races » tellement choquantes qu'elles ont provoque un tolle dans l'opinion publique internationale et terni un peu plus la reputation de notre pays. Il lui rappelle que la victoire remportee en 1945 par les nations coalisees contre la barbarie nazie a notamment conduit a l'instauration d'un droit international criminalisant toutes tentatives de rendre vie a cette ideologie destructrice. En France, les lois Pleven et Gayssot sont venues completer depuis lors l'arsenal juridique destine a sanctionner les nostalgiques du IIIe Reich. Il s'etonne donc que cette legislation n'ait pas encore ete mise en oeuvre contre les auteurs des propos cites plus haut. En outre, il s'interroge, a l'instar d'un nombre croissant de citoyens francais, sur les moyens qui permettraient d'eviter que des fonds d'Etat, par le biais du financement des partis politiques, contribuent plus longtemps a la diffusion de cette propagande neofasciste au mepris de la Constitution et des valeurs de la Republique.

Données clés

Auteur : M. Lefort Jean-Claude
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49972
Rubrique : Racisme
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1610